

MEDECINE SPORTIVE :

RESULTATS DES EPREUVES SPIRO-ERGOMETRIQUES

Dans la revue "Sport" (1) d'octobre 1966, le Docteur Frans VAN DEN BOSSCHE (2) et Odon MARNETTE (3) avaient décrit l'examen médical que subissent les élites sportives dans les laboratoires de l'Administration Sportive Belge.

Le test d'effort imposé est le pédalage au rythme de 60 tours par minute sur une bicyclette ergométrique dont le pédalier peut être freiné électriquement. De 70 watts à l'effort initial, la puissance est augmentée de 40 watts toutes les trois minutes et atteint successivement 110, 150, 190, 230, 270 watts, etc... L'épreuve est arrêtée lorsque la fréquence cardiaque avoisine 180 ou lorsque le sujet "n'en pouvant plus" ne peut maintenir le rythme. Pendant toute la durée du test la fréquence cardiaque, la tension artérielle, la ventilation et la consommation d'oxygène sont enregistrées.

Depuis, 260 athlètes masculins, représentant 24 disciplines, répartis en trois groupes : membres des équipes représentatives de la Belgique, présélectionnés pour les Jeux Olympiques ou encore, pratiquants de classe nationale ou régionale ont été contrôlés. Aucune affection du coeur et des poumons ne fut décelée chez ces sportifs au cours des examens clinique, radiographique et électrocardiographique.

- (1) Revue de l'Education Physique, des Sports et de la vie en plein air du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Belge.
- (2) Chef du Service de la Préparation des Elites Sportives et d'Etudes.
- (3) Inspecteur de l'Education Physique et des Sports.

Les Docteurs VAN DEN BOSSCHE et Odon MARNETTE, décrivent, analysent et commentent les résultats enregistrés au cours des tests ergométriques que ces champions ont subis, dans "Sport" de juillet 1968.

Leurs conclusions, indiquent-ils aux entraîneurs, doivent être considérées comme un instrument de travail destiné d'une part à orienter la conduite de l'entraînement et d'autre part à en contrôler les effets.

* *
*